



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC  
L'ASSOCIATION ASIN POUR L'ORGANISATION  
D'UN SPECTACLE LE 21 JUIN 2021**

**DÉCISION N° DM-21-239  
EN DATE DU 28 JUIN 2021**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de l'association Asin, représentée par Madame Joanna Maitre, dont le siège social est situé 196, rue de Belleville – 75 020 Paris – pour l'organisation du spectacle « Le Bringuebal – (version « Antibal » cause Covid), le 21 juin 2021, dont le prix de cession est fixé à 4 063,60 € (quatre mille soixante-trois euros et soixante centimes) nets ;

**CONSIDÉRANT** la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2020-2021.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'association Asin, représentée par Madame Joanna Maitre, dont le siège social est situé 196, rue de Belleville – 75 020 Paris – un contrat de cession pour l'organisation du spectacle « Le Bringuebal – (version « Antibal » cause Covid), le 21 juin 2021, dont le prix de cession est fixé à 4 063,60 € (quatre mille soixante-trois euros et soixante centimes) nets ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

***Signé***

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20210628-lmc1H8667H1-AR Date de réception en Préfecture : 28/06/2021 Date de Publication : 28/06/2021
---